



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2026 - 01

Séance du mardi 6 janvier 2026 à 19 h 40

Date de convocation du conseil : mercredi 31 décembre 2025

Nombre de membres du conseil en exercice : 13

Nombre de membres présents : 10

Nombre de votants : 11

Président de séance : Pascal LEBRUN

Secrétaire élue : Marie PAILLONCY

Membres présents : Mesdames & Messieurs Frédérique BURTIN, Fabien DUPIN, Alain DRIOT, Franck DUMOULIN, Norddine GUEDAMI, Nicolas HIRSCH, Véronique JON, Pascal LEBRUN, Audrey MAIALE, Marie PAILLONCY.

Membres absents ayant donné procuration : Marina AFFLALO donne procuration à Alain DRIOT.

Membres absents : Véronique MARTINEZ, Franck SUBERT.

OBJET : Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du mardi 3 novembre 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le procès-verbal annexé à la présente ;

Considérant que Monsieur le Maire soumet aux membres du Conseil Municipal le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du mardi 3 novembre 2025 ;

Considérant que Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux à formuler leurs observations ;

Compte-tenu des observations ;

Le Conseil Municipal,

1) **APPROUVE** le procès-verbal du Conseil Municipal du mardi 3 novembre 2025.

2) **CHARGE** le secrétaire général de Mairie de l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré à l'unanimité.

Fait et délibéré à Alix le : 6 janvier 2026

Certifie exécutoire par :

- Transmission en préfecture du Rhône le :

- Mis en ligne sur le site de la Commune d'Alix le :

La secrétaire de séance,

Le président,

Marie PAILLONCY



Pascal LEBRUN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai